



Déclaration liminaire de la FSU au CSA MESR du 25 novembre 2025

Le dernier CSA date d'il y a un peu plus d'un mois et le moins que l'on puisse dire est que "notre" ministre n'a pas été avare de déclarations particulièrement méprisantes pour la communauté universitaire ou d'annonces laissant entrevoir un futur toujours plus sombre pour l'ESRE en France.

La FSU rappelle avec fermeté que les personnels de l'ESRE, aussi "nuls" soient-ils considérés par leur ministre, méritent la considération et qu'une attitude comme celle dont a fait preuve Philippe Baptiste lors de son audition face à la commission des affaires culturelles est tout simplement indigne de sa fonction. Nous sommes des agent·es de l'État, nous exerçons nos missions dans des conditions qui ne cessent de se dégrader, nous attendons autre chose d'un ministre qu'une évocation caricaturale et empreinte de déni et de mépris devant la représentation nationale. Faut-il rappeler que l'article 29, alinéa 1er, de la loi de 1881 dispose que « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation » et que « La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours... » ?

Par ailleurs, selon le ministère, pour la deuxième année consécutive, la marche de la loi de programmation de la recherche pourrait ne pas être respectée – et ce serait la seule loi de programmation qui ne le serait pas.

Pouvez-vous nous confirmer que les augmentations prévues pour les composantes statutaires des ESAS, des enseignant·es-chercheur·es et des chercheur·es ne seront pas effectives en 2026 ?

Encore une fois des dépenses supplémentaires décidées par l'État ne seraient pas compensées en totalité pour les établissements de l'ESR et même un accord signé, celui sur la protection sociale complémentaire, est considéré comme non contraignant par le ministre, et renvoyé à la charge des établissements dits "autonomes". Une circulaire a

même été envoyée aux établissements pour leur expliquer comment déroger à la mise en place au 1er mai 2026. L'ESRE est ainsi le seul ministère pour lequel il n'y aurait aucun abondement alors que les autres ministères signataires respectent leur engagement sur la PSC. Il serait également le seul ministère à laisser aux établissements sous sa tutelle la liberté de faire des économies sur le dos des agents en décalant la mise en œuvre. **Est-ce que le périmètre de l'ESRE est d'ores et déjà considéré comme sorti des prérogatives de l'Etat ?**

Que vaut donc désormais le moindre accord signé avec quelque ministère que ce soit s'il peut être balayé d'un revers de la main dès lors que les choix budgétaires ne suivent pas ? **Quel intérêt à continuer à passer des heures à négocier un accord égalité à la FP, un accord télétravail, un accord PSC, un accord plan handicap sur les 3 périmètres ministériels ... quand de toute façon le ministre de l'ESRE les considère comme inexistantes ?**

Enfin, comme si cela ne suffisait pas, après avoir fait pression pour qu'un colloque prévu au collège de France portant sur la Palestine et l'Europe soit annulé, attaquant à cette occasion lourdement la liberté académique, le ministre s'acharne à considérer l'Université comme un repaire d'islamo-gauchistes et d'antisémites. La pseudo-recherche sur l'antisémitisme qu'il demande aux présidences de diffuser auprès du personnel se révèle en réalité être un sondage d'opinion dont la médiocrité de construction ne souffre aucune comparaison avec un réel travail scientifique. Ce questionnaire, qui plus est ouvert largement à qui voudrait y répondre hors de notre périmètre, pêche tout à la fois par la confusion des sujets abordés, l'orientation des réponses souhaitées – une fois de plus à charge de l'institution – et l'illégalité du questionnement des agent-es de la fonction publique par leur autorité de tutelle sur leurs convictions politiques et religieuses et ce, sans garantie réelle d'anonymat. **Il permettrait ni plus ni moins de cartographier politiquement ou idéologiquement les personnels et les étudiants des établissements universitaires !**

Le ministre invoque souvent la neutralité à mauvais escient. En l'espèce, cette enquête contrevient à la nécessaire neutralité de l'institution, à la neutralité du service public : un principe qui rend possible et même souhaitable, l'organisation de débats et de discussions sur tous les sujets à même de préoccuper les universitaires et les étudiant-es. Pour la FSU, la lutte indispensable contre l'antisémitisme mérite mieux que cette instrumentalisation et ces interventions abusives.

La FSU exige que le ministre renonce à la passation de ce questionnaire biaisé. Elle se félicite que les président-es d'université aient décidé de ne pas se faire les courroies de transmission du ministère et demande aux collègues de refuser de participer à ce qui se révèle être une mascarade scientifique au service d'objectifs politiques à peine voilés.

Enfin, pour faire écho à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la FSU souhaite rappeler que le RSU que nous examinons aujourd'hui fait état de 102 signalements en 2023 (VSS et harcèlement), 80% des signalements étant faits par des femmes. Si ces chiffres ne recouvrent pas l'ensemble des cas car nombre de

victimes continuent à ne pas oser parler, et plus encore à faire des signalements, ils disent combien la situation doit impérativement s'améliorer. Dans ce contexte, elle souhaite signaler que la loi du 31 juillet 2025 concernant la lutte contre l'antisémitisme dans l'ESR, ne fera qu'aggraver encore la situation en fusionnant la mission « égalité » - anciennement centrée sur l'égalité femmes-hommes - et la mission « diversité » - élargie par la loi pour inclure la lutte contre l'antisémitisme et le racisme. En fusionnant deux missions en une, à moyens constants, elle dilue les ressources et la visibilité de la lutte contre les inégalités de genre déjà pourtant fragile. L'ajout de nouvelles charges aux missions égalité alors que les personnels assumant cette charge sont déjà épuisés·es affaiblira inévitablement la capacité de réponse aux VVST et continuera de dégrader les conditions de travail de ces personnels. **La FSU avec d'autres organisations dénonce l'absence de financement réel de la lutte contre les VSS et continue à demander un bilan transparent et rendu public du plan VSS 2021-2025, ainsi que la réallocation des fonds non dépensés.**